



*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS

L'Atelier, 3 Rue Jean Monnet
41 200 – ROMORANTIN LANTHENAY
_

Exercice du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

ASSOCIATION MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS

Siège social : l'Atelier, 3 Rue Jean Monnet
41 200 ROMORANTIN LANTHENAY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date de l'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES – méthode générale » de l'annexe des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU ROMORANTINAIS, concernant l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme mentionné dans la première partie, la note « PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES – méthode générale » de l'annexe des comptes annuels, expose l'impact de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 sur les comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe concernant les subventions reçues et à recevoir, les fonds dédiés et la détermination des provisions pour charges sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 10 Juin 2026

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 423	2 120	303	1 110
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	135 200	123 052	12 148	20 337
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	100		100	100
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	401		401	401
	TOTAL (II)	138 123	125 172	12 951	21 948
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	171 338		171 338	153 078
	Charges constatées d'avance	13 822		13 822	18 173
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	525 688		525 688	551 377
	TOTAL (III)	710 848		710 848	722 628
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	848 972	125 172	723 799	744 576
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				401	
(2) dont créances à plus d'un an					

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	426 946	426 946
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	15 000	15 000
	Autres		
	Report à nouveau	7 343	21 542
	Excédent ou déficit de l'exercice	(20 761)	(14 200)
Total des fonds propres (situation nette)		428 528	449 289
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	6 177	8 125	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres		6 177	8 125
Total des fonds propres		434 705	457 414
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	84 300	65 700
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés		84 300	65 700
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	65 900	67 891
Total des provisions		65 900	67 891
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 966	25 286
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	111 181	120 120
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	11 748	8 164
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		138 894	153 571
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		723 799	744 576
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(20 760,51)	(14 199,63)
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		138 894	153 571
(2) Dont emprunts participatifs			

C.G.R. AUDIT
 SAS au capital de 10000

Compte de Résultat

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	905 997	965 420
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	10 391	50 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	65 700	70 800
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	16 777	119
	Total des produits d'exploitation	998 865	1 086 994
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	152 011	188 300
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	42 348	44 399
	Salaires	542 109	603 701
	Cotisations sociales	169 306	174 316
	Dotation aux amortissements et dépréciations	12 789	16 747
	Dotation aux provisions	8 400	
	Reports en fonds dédiés	84 300	65 700
RESULTAT D'EXPLOITATION	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	12 281	6 998
	Total des charges d'exploitation	1 023 543	1 100 162
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(24 678)	(13 168)

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Compte de Résultat²²

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(24 678)	(13 168)
PRODUITS FINANCIERS	De participation	3 918	4 645
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		3 918	4 645
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		3 918	4 645
RESULTAT COURANT avant impôts		(20 761)	(8 522)
	Produits exceptionnels		5 877
	Charges exceptionnelles		11 554
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(5 677)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 002 783	1 097 516
TOTAL DES CHARGES		1 023 543	1 111 715
EXCEDENT ou DEFICIT		(20 761)	(14 200)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		338	743
Bénévolat			
TOTAL		338	743
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		180	180
Personnel bénévole		158	563
TOTAL		338	743

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Annexe Libre

I Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

1.1 Objet Social :

L'objet social de l'association est décrit ainsi dans les statuts :

* L'association a pour objectif d'accueillir, d'informer et d'orienter les jeunes des communes de l'ensemble de l'environnement de ROMORANTIN-LANTHENAY, et de favoriser leur insertion professionnelle, économique et sociale.

* Elle contribue à la qualification professionnelle du public de 16 à 25 ans sorti du système scolaire en aidant à l'élaboration et la mise en oeuvre de projets personnalisés d'insertion professionnelle

1.2 Missions sociales réalisées :

Les missions sociales, conformément aux objectifs statutaires, sont réalisées

- * directement par l'association par son personnel salariés
- * par des sous traitants spécialisés : psychologues,

1.3 Moyens mis en oeuvre :

Les principaux moyens mis en oeuvre par l'association afin de réaliser ses objectifs sont notamment les suivants :

* elle contribue à la mise en place des dispositifs, programmes et actions d'aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

* elle assure au niveau local le pilotage des programmes et actions spécifiques destinés aux jeunes et mis en oeuvre par l'état et les collectivités territoriales

Afin de réaliser ces actions, l'association dispose essentiellement de capitaux publics :

- * DREETS
- * Conseil Régional
- * Conseil Général
- * Conseil Départemental
- * Pôle emploi

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Annexe Libre

* Les mairies

II Faits majeurs de l'exercice

2.1 : Evènements principaux de l'exercice :

Baisse des concours de l'Etat

2.2 : Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les concours de l'état devraient être réduits de l'ordre de 6 à 8% en 2026. Des indicateurs de l'année 2025 devraient être utilisés pour allouer la subvention 2026. Cependant au 25 mars 2026, les indicateurs retenus ne sont pas connus.

La mission locale a dénoncé le bail pour son annexe au Favignolles avec un effet au début d'année 2026, afin de réduire ses charges d'exploitation.

2.3 : Principe, règles et méthodes comptables :

2.3.1 : Présentation des comptes :

Les documents Etats financiers comprennent :

- * le bilan
- * le compte de résultat
- * l'annexe

2.3.2 : Méthode Générale :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan de comptes du règlement ANC n° 2022-06 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de charges et produits exceptionnels sont reclassés pour l'exercice 2025 dans des comptes de charges et produits de gestion courantes. Les comptes de transferts de charges sont réaffectés selon le type de produits aux comptes de la classe

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Annexe Libre

de dépenses concernées (charges de personnels - ...).

A titre d'information, les comptes utilisés aux exercices précédents ont été reclassés ainsi :

Arrêté comptable 2024 & précédents

Arrêté comptable 2025

Compte	:	153000	Devient	Compte	:	152100
Compte	:	671210		Compte	:	658200
Compte	:	672000		Compte	:	658210
Compte	:	678100		Compte	:	681510
Compte	:	772000		Compte	:	758210
Compte	:	777000		Compte	:	747000
Compte	:	791100		Compte	:	758200
Compte	:	791200		Compte	:	649400
Compte	:	791300		Compte	:	649200
Compte	:	791400		Compte	:	649100

2.3.3 : Changement de méthode d'évaluation :

Au 31 décembre 2023, la subvention CEJ a été modifiée quant à sa comptabilisation. L'état a créé une requête permettant de connaître au 31 décembre 2023 le réalisé réel de l'année 2023. Le montant alloué au titre de cette subvention est connu et constaté dans les comptes. La subvention ainsi comptabilisée se limite au réalisé et n'intègre pas la totalité de celle issue des objectifs (réalisés et non réalisés, comme par le passé). Méthode maintenue au titre de l'exercice 2025.

2.3.4 : Changement de méthode de présentation :

Une dérogation exceptionnelle à la méthode habituellement appliquée à la comptabilisation de la subvention CEJ intervient pour l'arrêté des comptes 2023. Ce changement de mode de comptabilisation n'a cependant aucune incidence sur le résultat de l'exercice. En revanche, cette modification impacte le total du bilan de l'exercice, le total des produits et charges dans les mêmes proportions. Méthode maintenue au titre de l'exercice 2025.

Aucun autre changement de méthode de présentation des comptes n'est intervenu.

3.1 : Informations relatives aux comptes :

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 11

SIRET : 814 574 984 00013

Annexe Libre

3.1.1 : Indemnités de Fin de Carrière - critères retenus :

Méthode prospective

Taux d'actualisation financière = 3.96% Evolution salariale par an = 2.00% Départ volontaire à la retraite à 64 ans en moyenne.

A la date du 31 décembre l'engagement de retraite s'élève à 65 900 €

3.1.2 : Effectifs : la mission locale du Romorantinais compte un effectif moyen de 20 salariés sur l'année 2025.

- * Directrice
- * Assistant administratif
- * Secrétaire
- * Responsable d'accueil
- * Assistant de gestion
- * Conseillers
- * Chargés de projets
- *

3.1.3 : Investissements - durée d'amortissements :

Installations, agencements :

- * mode d'amortissement : linéaire
- * durée : : 8 ans et 10 ans Matériel de bureau :
- * mode d'amortissement : linéaire & dégressif
- * durée : 1 an - 3 ans - 4 ans - 5 ans - 6 ans - 8 ans et 10 ans

3.1.4 : Contribution volontaire en nature :

La mission locale du Romorantinais bénéficie de personnels mis à disposition par la mairie de

Romorantin et de bénévoles (membres et membres du bureau) valorisés au temps passé et à un taux horaire chargé au titre de l'année 2025.

Service Informatique	====>	12.00H	180.00 €
Conseil d'administration	====>	4.50 H	67.50 €
Assemblée Générale	====>	6.00 H	90.00 €

3.1.5 : Fonds dédiés :

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGEOIS

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 63 61 71

SIRET : 814 574 984 00013

Annexe Libre

Ils réunissent la partie des ressources dédiées par les tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice au 31/12/2025, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard (signature de convention notamment).

Au 31/12/2025 : sont regroupés pour un total de 84 300 €, les ressources acquises :

Garantie Jeune 2025

3.1.6 : Provision pour risque :

Aucune provsion pour risque de constatée sur l'année. les objectifs du contrat jeune de l'année 2025 sont atteints.

3.1.7 : Location Financière :

Un contrat a été conclu auprès de LEASECOM avec effet au 1er octobre 2022 pour un copieur Kyocera.

Ce contrat comporte 21 échéances trimestrielles d'un coût unitaire TTC de 358.80 €.

3.1.8 : Acquisition congés payés lors d'arrêt de travail maladie :

La Mission locale s'est mise en conformité avec les dispositions validées selon les exigences de la Cour Européenne au cours de l'année 2024.

3.1.9 : Provision pour communication

Depuis de nombreuses années une provision pour communication d'un montant de 14 670.04 € été inscrites dans les comptes. La mission locale par ces actions menées en 2024 a permis de réduire cette provision d'un montant de 4 278.72 €. Cette dernière représente au 31/12/2024, un montant ramené à 10 391.32 €. Au 31 décembre 2025, aucune action pour les années à venir n'est prévue, la provision est ainsi reprise en totalité.

3.1.10 : Commissaire aux comptes

Les comptes de la Mission Locale sont certifiés par un commissaire aux comptes. Les honoraires payés en 2025, pour la mission de l'année 2024 s'élèvent à 3 139.10 € TTC. Une provision de montant similaire est constituée pour l'arrêté 2025.

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 69 01 14

SIRET : 814 574 984 00013

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	2 423				2 423	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 423				2 423	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	18 838				18 838	
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	112 570		3 792		116 362	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		131 408		3 792		135 200	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	100				100	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	401				401	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	501				501	
TOTAL		134 331		3 792		138 123	

C.G.R. AUDIT
SAS au capital de 1000€
1, rue Champollion - 18000 BOURGES
Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
SIRET : 814 574 984 00013

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	1 312	808		2 120
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 312	808		2 120
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage Industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	17 027	578		17 605
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	94 044	11 403		105 448
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		111 071	11 981		123 052
TOTAL		112 383	12 789		125 172

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	57 500	8 400		65 900
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer	10 391		10 391	
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	67 891	8 400	10 391	65 900
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	67 891	8 400	10 391	65 900
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			8 400		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	401	401	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	171 338	171 338	
	Charges constatées d'avances	13 822	13 822	
TOTAL DES CREANCES		185 561	185 561	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€
 1, rue Champollion - 18000 BOURGES
 Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77
 SIRET : 814 574 984 00013

Dettes

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTE	Règlement ANC 2022-06			
	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 966	15 966		
Personnel et comptes rattachés	58 753	58 753		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 149	52 149		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	279	279		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11 748	11 748		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	84 300	84 300		
TOTAL DES DETTES	223 194	223 194		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	426 946				426 946
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	15 000				15 000
Autres réserves					
Report à nouveau	21 542	(14 200)			7 343
Excédent ou déficit de l'exercice	(14 200)	14 200		20 761	(20 761)
Situation nette	449 289			20 761	428 528
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	8 125		2 560	4 508	6 177
Provisions réglementées					
TOTAL	457 414		2 560	25 269	434 705

C.G.R. AUDIT

SAS au capital de 1000€

1, rue Champollion - 18000 BOURGES

Tél. 02 48 70 47 60 - Fax: 02 48 68 01 77

SIRET : 814 574 984 00013